

## Evasion fiscale : l'île de Man est surveillée de près par l'Union européenne, assure Pierre Moscovici



Les "Paradise Papers" mettent en lumière des évasions fiscales au cœur même de l'Europe.

Les informations pleuvent depuis les révélations, dimanche, des "Paradise Papers". Plusieurs pays sont visés, à commencer par l'île de Man, territoire britannique, coincé entre l'Angleterre et l'Irlande, qui servirait à contourner la TVA en Europe, notamment sur les jets privés. "L'île de Man n'appartient pas à l'Union européenne à proprement parler, mais elle est supposée appliquer nos règles au nom de ses relations avec le Royaume-Uni" souligne le commissaire européen aux Affaires économiques et financières Pierre Moscovici à France Info. "C'est la raison pour laquelle nous adressons une lettre au Royaume-Uni pour obtenir des informations sur l'application de ces règles. S'il s'avère que l'application est imparfaite, nous lancerons une procédure d'infraction." Il précise, par ailleurs, que l'île "fait partie des juridictions 'screenées', c'est-à-dire analysées dans le cadre de la constitution d'une liste noire de paradis fiscaux. Si l'île de Man ne respecte pas les standards internationaux et européens en la matière, il faut qu'il y ait des sanctions."

De la même façon, les Pays-Bas permettent une évasion fiscale à travers la double domiciliation de sociétés. "Ces pratiques existent et nous ne les ignorons pas. C'est la raison pour laquelle nous avons entendu légiférer. Cela va bientôt appartenir à l'histoire, car cette législation sera supprimée le 1er janvier 2020, avec l'entrée en vigueur de la directive anti-évasion fiscale" conclut Pierre Moscovici.